Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20261012-0212102026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
02/12/10/2026

Objet de la délibération
Redevance d'assainissement collectif 2027 - Tarif

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du : 14/10/2026

L' an 2026 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, Mme MARQUET Stéphanie, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à Mme COUTELLER Angélique, Mme BIHAN Catherine à M. MORVANT Michel, M. DRUET Christophe à M. LE LAIN Jean-Luc, M. GUIFFES Eric à Mme MARQUET Stéphanie, Mme GUILLANIC Floriane à Mme LE GAC Claudine. Excusé(s) : M. LESAGE Romuald.

A été nommé secrétaire : M. LE LAIN Jean-Luc

Objet de la délibération : Redevance d'assainissement collectif 2027 - Tarif

Vu la délibération n° 06/02/02/2021 fixant le tarif du service d'assainissement collectif et instaurant un prix d'abonnement,
Vu la délibération n° 08/07/10/2025 fixant le tarif du service d'assainissement collectif pour l'année 2026,

Monsieur le maire rappelle que la redevance d'assainissement a été fixée comme suit pour l'année 2026 :
- abonnement : 25,00 € par an ;
- tarif unitaire de 0 à 30 m3 : 0,65 € ;
- tarif unitaire au-delà de 30 m3 : 1,35 €.

M. le Maire propose de faire évoluer les recettes du service d'assainissement pour faire face aux dépenses de travaux et de maintenance.
Il propose le tarif suivant pour l'année 2027 :
- abonnement : 26,00 € par an ;
- tarif unitaire de 0 à 30 m3 : 0,66 € ;
- tarif unitaire au-delà de 30 m3 : 1,36 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de modifier la redevance d'assainissement comme suit à compter du 1er janvier 2027 :
- abonnement : 26,00 € par an ;
- tarif unitaire de 0 à 30 m3 : 0,66 € ;
- tarif unitaire au-delà de 30 m3 : 1,36 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)